
Fiches

Niveaux de vie et redistribution



Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer.

Sur les sites Internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Les données chiffrées sont parfois arrondies, en général au plus près de leurs valeurs réelles. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
<i>e</i>	Estimation
<i>p</i>	Résultat provisoire
<i>r</i>	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
<i>Réf.</i>	Référence

4.1 Niveaux de vie

En 2014, en France métropolitaine, la moitié des personnes ont un **niveau de vie** inférieur à 20 150 euros annuels, soit 1 679 euros par mois (niveau de vie **médian** ou D5). Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 10 770 euros annuels (1^{er} **décile** ou D1). À l'autre extrémité de l'échelle, les 10 % des personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 37 260 euros (9^e décile ou D9). Le rapport interdécile (D9/D1) vaut ainsi 3,5. Les 20 % des personnes les plus modestes détiennent 8,7 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisés en détiennent 38,3 %, soit 4,4 fois plus.

En 2014, le niveau de vie médian (D5) est pratiquement inchangé par rapport à 2013 (+ 0,2 % en euros constants), poursuivant la longue stagnation observée depuis 2008. Dans le haut de la distribution, le 9^e décile diminue pour la troisième année consécutive (- 0,3 %) mais le repli est nettement moins marqué que les années précédentes (- 1,8 % en 2013 et - 2 % en 2012). Dans le bas de la distribution, le premier décile se stabilise en 2014 (- 0,2 %) en lien avec le repli des revenus d'activité dans ce décile, alors qu'il avait augmenté de 1,1 % en 2013. Le reste de la distribution des niveaux de vie est en légère hausse dans sa première moitié (entre + 0,2 % et + 0,6 % entre le deuxième décile et la médiane), plutôt orienté à la baisse dans

sa seconde partie (la baisse la plus forte étant de 0,5 % pour le huitième décile). Les inégalités se stabilisent en 2014 : l'indice de Gini augmente de 0,2 point de pourcentage (de 0,291 en 2013 à 0,293 en 2014). Cette très légère hausse fait suite à un repli très marqué en 2013 (de 0,305 à 0,291).

Parmi les personnes de 18 ans ou plus, le niveau de vie médian des **chômeurs** (14 170 euros) est inférieur de 37 % à celui des personnes **en emploi** (22 320 euros). Il est également inférieur de 27 % à celui des **inactifs**. En 2014, parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie médian le plus élevé avec 20 720 euros. Les autres inactifs (femmes au foyer, étudiants, personnes dans l'incapacité de travailler, etc.) ont un niveau de vie médian plus faible : 15 540 euros, soit 25 % de moins. Le niveau de vie a tendance à augmenter avec l'âge des personnes en raison, dans un premier temps, de l'accroissement des revenus d'activité au cours de la carrière, puis, dans un second temps, de l'accroissement des revenus du patrimoine. Ainsi, en 2014, les 50-64 ans ont un niveau de vie médian supérieur de 12 % à celui des 25-29 ans. Au-delà de 65 ans, le niveau de vie diminue : parmi les générations les plus anciennes, les femmes sont plus souvent veuves et ont des droits à la retraite plus faibles en raison de carrières incomplètes. ■

Définitions

Le **niveau de vie** correspond au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **revenu disponible** comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale, les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Il est proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est un peu moins étendu (en particulier, il ne contient pas de loyer imputé pour les ménages propriétaires occupants).

Si l'on ordonne une distribution de niveaux de vie (ou de salaires, de revenus, etc.), les **déciles** (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur ou égal au 1^{er} décile (D1), le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur au 9^e décile (D9), la **médiane** D5 partage la population en deux parts égales.

Population active, emploi, chômage : ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT (voir *fiches 3.1, 3.2 et 3.3*) au 4^e trimestre de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2014 », *Insee première* n° 1664, septembre 2016.
- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- Voir *fiches 4.2, 4.4 et 6.4*.

1. Quelques indicateurs sur le niveau de vie depuis 1996

montants annuels en euros constants 2014

	1996	2002	2008	2010	2010 ¹	2012	2012 ²	2013	2014
Niveau de vie médian	17 280	19 150	20 370	20 330	20 200	20 020	20 120	20 100	20 150
Niveau de vie moyen	19 610	22 200	23 730	23 830	23 820	23 590	23 670	23 270	23 270
1 ^{er} décile (D1)	9 190	10 680	11 290	11 000	10 970	10 760	10 670	10 790	10 770
9 ^e décile (D9)	32 270	36 230	38 140	38 260	37 890	37 950	38 070	37 380	37 260
Rapport interdécile (D9/D1)	3,5	3,4	3,4	3,5	3,5	3,5	3,6	3,5	3,5
S20 (%)	9,0	9,3	9,0	8,7	8,7	8,6	8,5	8,8	8,7
S50 (%)	31,0	31,1	30,9	30,2	30,1	30,0	29,9	30,6	30,6
S80 (%)	63,0	62,3	61,6	61,0	60,7	60,8	60,7	61,8	61,7
(100 – S80)/S20	4,1	4,1	4,3	4,5	4,5	4,6	4,7	4,3	4,4
Indice de Gini³	0,279	0,281	0,289	0,299	0,303	0,303	0,305	0,291	0,293

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu déclaré d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Les chiffres pour 2012 sont fournis avec et sans ces modifications.

3. L'indice de Gini mesure le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie) et la valeur 1 à l'inégalité extrême (une seule personne a tout le revenu).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2014, les 20 % des personnes les plus modestes détiennent 8,7 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 38,3 % de la somme des niveaux de vie (complément à 100 de S80).

Note : la masse de niveau de vie S20 (respectivement S50 et S80) correspond à la somme des revenus disponibles par UC détenus par les 20 % (respectivement les 50 %, les 80 %) les plus modestes. Le ratio « (100 – S80)/S20 » met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2014.

2. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité selon l'activité en 2014

niveaux de vie en euros

	1 ^{er} décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 ^e décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport inter-décile (D9/D1)	D9/D5	D5/D1
Actifs de 18 ans ou plus	11 810	21 570	38 650	24 620	3,3	1,8	1,8
En emploi	13 020	22 320	39 500	25 570	3,0	1,8	1,7
Chômeurs	7 850	14 170	26 510	16 440	3,4	1,9	1,8
Inactifs de 18 ans ou plus	10 630	19 410	37 770	23 150	3,6	1,9	1,8
Retraités	12 810	20 720	38 580	24 480	3,0	1,9	1,6
Autres inactifs dont étudiants	8 120	15 540	34 900	20 110	4,3	2,2	1,9
Enfants de moins de 18 ans	9 740	18 320	32 950	20 730	3,4	1,8	1,9
Ensemble	10 770	20 150	37 260	23 270	3,5	1,8	1,9

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

3. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité selon l'âge en 2014

niveaux de vie en euros

	1 ^{er} décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 ^e décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport inter-décile (D9/D1)	D9/D5	D5/D1
Moins de 18 ans	9 740	18 320	32 950	20 730	3,4	1,8	1,9
18 à 24 ans	8 290	17 570	32 840	20 250	4,0	1,9	2,1
25 à 29 ans	10 450	20 200	33 310	21 640	3,2	1,6	1,9
30 à 39 ans	11 190	20 670	35 370	22 680	3,2	1,7	1,8
40 à 49 ans	10 840	20 380	36 710	23 080	3,4	1,8	1,9
50 à 64 ans	11 520	22 560	43 350	26 600	3,8	1,9	2,0
65 ans ou plus	12 890	20 650	39 910	25 110	3,1	1,9	1,6
Ensemble	10 770	20 150	37 260	23 270	3,5	1,8	1,9

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

4.2 Pauvreté

En 2014, 8,8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de **pauvreté monétaire**, fixé à 60 % du **niveau de vie médian**. Ce seuil s'établit à cette date à 1 008 euros par mois. Le **taux de pauvreté** s'élève ainsi à 14,1 % de la population, quasiment inchangé par rapport à 2013 (14,0 %).

La moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 805 euros mensuels. À titre de comparaison, le socle du revenu de solidarité active (RSA) pour une personne seule s'élève à 499 euros au 1^{er} janvier 2014 puis 509 euros au 1^{er} septembre, et l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) est de 792 euros (au 1^{er} avril 2014), sachant que d'autres prestations complètent souvent le revenu disponible des allocataires de ces minima sociaux. En 2014, l'indicateur d'**intensité de la pauvreté** progresse très légèrement, passant de 19,8 % en 2013 à 20,1 %, après s'être fortement replié en 2013 (-1,5 point).

Parmi les **actifs**, 10,7 % sont en situation de pauvreté monétaire : 36,6 % des **chômeurs** sont dans cette situation contre 7,7 % des personnes **en emploi**. En 2014, le niveau de vie médian des chômeurs augmente de 0,4 % en euros constants et leur taux de pauvreté diminue de 0,7 point. Cette légère hausse du niveau de vie des chômeurs est due à l'augmentation de la part des chômeurs indemnisés (+ 2,6 points), et à la progression du montant moyen d'allocation (+ 0,9 % sur un an en euros constants). En 2014, les personnes au chômage sont plus âgées en moyenne que celles de 2013. Elles ont en particulier

davantage cotisé avant d'entrer au chômage et étaient mieux rémunérées quand elles étaient en emploi. En 2014, ce sont les retraités qui ont le taux de pauvreté le plus bas (7,6 %) ; leur taux de pauvreté poursuit sa baisse débutée en 2011. Pour les autres inactifs, dont les étudiants, le taux de pauvreté est beaucoup plus élevé : 31,1 %, en hausse de 1 point par rapport à 2013. Enfin, les enfants sont aussi fortement touchés par la pauvreté : en 2014, un enfant de moins de 18 ans sur cinq vit au sein d'une famille pauvre.

Les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont particulièrement touchées par la pauvreté. En 2014, 33,7 % de ces personnes sont pauvres, soit une proportion 2,4 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population. Le taux de pauvreté des familles monoparentales est en hausse de 1,2 point par rapport à 2013, leurs revenus d'activité ayant fortement diminué pour les plus modestes d'entre elles. Les familles nombreuses sont également plus exposées : parmi les personnes vivant au sein d'un couple avec au moins trois enfants, 22,2 % sont confrontées à la pauvreté en 2014. Les personnes vivant en couple sans enfant sont les moins touchées par la pauvreté (5,7 % en 2014). Enfin, 16,0 % des personnes seules, qui ne bénéficient pas des économies d'échelle que permet la vie en couple, ni du revenu supplémentaire que peut apporter le conjoint, vivent en dessous du seuil de pauvreté. Cette proportion est en hausse de 0,6 point par rapport à 2013. ■

Définitions

Pauvreté monétaire : une personne est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee, comme Eurostat, privilégie le seuil à 60 % de la **médiane**.

Niveau de vie, médiane, déciles : voir *fiche 4.1*.

Taux de pauvreté : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (on privilégie généralement le seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie).

Intensité de la pauvreté : écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Population active, emploi, chômage : ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT (voir *fiches 3.1, 3.2 et 3.3*) au 4^e trimestre de l'année considérée.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2014 », *Insee première* n° 1664, septembre 2016.
- Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- Voir *fiches 4.1 et 6.4*.

1. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2014

	1996	2002	2008	2010	2010 ¹	2012	2012 ²	2013	2014
Taux de pauvreté (en %)	14,5	12,9	13,0	14,1	14,0	13,9	14,3	14,0	14,1
Seuil de pauvreté (en euros 2014 par mois)	863	957	1 019	1 017	1 010	1 001	1 006	1 005	1 008
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2014 par mois)	697	798	830	824	818	795	792	806	805
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 179	7 495	7 836	8 617	8 520	8 540	8 824	8 648	8 760
Intensité de la pauvreté (en %)	19,2	16,6	18,5	18,9	19,0	20,5	21,2	19,8	20,1

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) a été rénovée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu déclaré d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Les chiffres pour 2012 sont fournis avec et sans ces modifications.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétroalées 1996-2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2014.

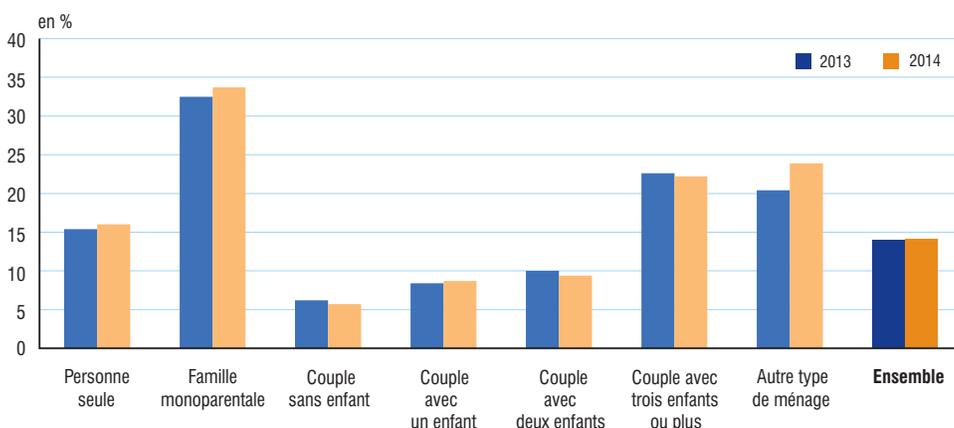
2. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2014

	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Intensité de la pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	3 041	10,7	20,7
En emploi	1 961	7,7	18,3
Chômeurs	1 081	36,6	24,9
Inactifs de 18 ans ou plus	2 942	14,7	20,0
Retraités	1 050	7,6	13,4
Autres inactifs dont étudiants	1 892	31,1	24,1
Enfants de moins de 18 ans	2 777	19,8	19,6
Ensemble de la population	8 760	14,1	20,1

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014.

3. Taux de pauvreté par type de ménage



Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : il s'agit ici de la composition du ménage au moment de l'enquête. Ainsi, par exemple, les couples sans enfant peuvent avoir des enfants mais ceux-ci ne résident pas au sein du ménage au moment de l'enquête.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2013 à 2014.

4.3 Protection sociale

En 2014, les dépenses de l'ensemble des régimes de protection sociale s'élevaient à 737 milliards d'euros (hors transferts entre régimes), dont 690 milliards d'euros consacrés aux prestations de **protection sociale** (soit 32,2 % du PIB). Sur longue période, les prestations sociales en volume ralentissent : leur croissance à prix constants est passée de 3,3 % entre 1981 et 1992 à 2,5 % entre 1992 et 2003 puis à 2,2 % entre 2003 et 2014. Elles restent néanmoins plus dynamiques que le PIB.

Les prestations sont réparties en six grands risques sociaux. Les risques vieillesse-survie (313 milliards d'euros) et santé (241 milliards d'euros) représentent à eux deux 80 % du total des prestations. Les 20 % restants se répartissent entre les risques maternité-famille, emploi, pauvreté-exclusion sociale et logement.

En 2014, les prestations vieillesse-survie augmentent moins vite en valeur que les années précédentes (+ 2,1 % contre + 4,1 % en moyenne annuelle sur 2006-2013). Le ralentissement observé résulte de la faible croissance de la pension moyenne de retraite et d'une moindre progression des effectifs de retraités, en raison notamment de départs à la retraite moins nombreux. La dynamique du risque famille est également en recul (+ 1,6 %, après + 2,3 % en 2013) en raison de la faible évolution de la base mensuelle de calcul des allocations familiales (+ 0,75 % en moyenne annuelle sur 2014, après + 1,2 % en 2013) qui sert de référence au calcul de la majorité des prestations et qui est indexée sur l'inflation. Les prestations logement progressent moins rapidement en 2014 (+ 1,6 %) que sur les dernières années (+ 3,0 % en moyenne annuelle sur 2006-2013), compte tenu d'une revalorisation des barèmes plus faible en 2014 du fait de l'augmentation modérée de l'indice de référence des loyers, du report de la revalorisation annuelle des barèmes et d'une moindre

progression du nombre de bénéficiaires. Les prestations liées à l'emploi augmentent également moins vite qu'en 2013 (+ 1,5 % contre + 3,5 %), notamment en raison d'une moindre hausse du nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance chômage ou le régime de solidarité.

En revanche, les prestations santé progressent de 2,6 % en 2014 après 2,4 % en 2013. Cette progression est portée par le dynamisme des dépenses de médicaments lié à l'arrivée de nouveaux traitements contre le virus de l'hépatite C et par une augmentation du volume des indemnités journalières. Les prestations relatives à la pauvreté et l'exclusion sociale progressent de 5,2 % (après + 2,5 % en 2013) du fait de la revalorisation exceptionnelle du revenu de solidarité active (RSA) dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, mais aussi du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA à cause du relèvement des plafonds.

Les régimes de protection sociale sont financés à 62 % par des cotisations sociales, à 25 % par des impôts et taxes affectés (ITAF) et, dans une moindre mesure, par des contributions publiques et d'autres ressources (13 %). En 2014, les ressources de la protection sociale en valeur progressent de 2,5 % (après + 2,9 % en 2013), pour s'établir à 729 milliards d'euros. Cette légère inflexion est liée au ralentissement du rythme de progression des ITAF (+ 2,7 %, après + 3,2 % en 2013). À l'inverse, les cotisations effectives restent sur un rythme proche de 3,0 % et continuent de croître plus rapidement que la masse salariale (+ 1,5 % en 2014), notamment avec la hausse des taux de cotisation retraite.

Au total, le déficit global de la protection sociale se réduit à nouveau en 2014 à 7,9 milliards d'euros (soit 0,4 % du PIB), contre 8,2 milliards en 2013 et 11,6 milliards en 2012. ■

Définitions

La **protection sociale** recouvre l'ensemble des mécanismes institutionnels de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence des risques sociaux : santé ; vieillesse et survie ; maternité et charges de famille ; perte d'emploi ; logement ; pauvreté et exclusion sociale. Ces mécanismes peuvent être publics (Sécurité sociale, Pôle emploi, État, etc.) ou privés (mutuelles et institutions de prévoyance notamment).

Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2014 – édition 2016*, coll. « Panoramas de la Drees », Drees, juin 2016.
- *Minima sociaux et prestations sociales – édition 2016. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Panoramas de la Drees », Drees, août 2016.

1. Dépenses de protection sociale, hors transferts

en milliards d'euros courants

	2006	2009	2012	2013	2014
Santé	191,7	211,8	230,0	235,4	241,4
Maladie	157,0	173,8	187,0	191,2	196,1
Invalidité et accidents du travail	34,7	37,9	42,9	44,2	45,3
Vieillesse - survie	231,6	267,4	298,0	307,1	313,4
Maternité - famille	45,9	50,1	52,0	53,2	54,1
Emploi	31,7	36,1	40,7	42,2	42,8
Logement	14,4	16,2	17,2	17,7	18,0
Pauvreté - exclusion sociale	13,7	18,5	18,7	19,1	20,1
Ensemble des prestations	529,0	600,0	656,6	674,7	689,8
Autres dépenses ¹	36,3	40,9	46,1	44,3	46,7
Ensemble des dépenses	565,3	640,8	702,7	719,0	736,5

1. Frais financiers et non financiers, frais divers, emplois du compte de capital.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2010).

2. Nombre de bénéficiaires de quelques prestations sociales

effectifs au 31 décembre, en milliers

	2006	2009	2012	2013	2014
Retraités de droit direct	13 640	14 743	15 349	15 629	15 828
Bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) ¹	599	583	564	558	554
Bénéficiaires des aides au logement ²	5 922	6 309	6 375	6 497	6 542
Bénéficiaires des allocations familiales (AF)	4 854	4 898	4 973	5 007	5 038
Bénéficiaires du complément familial (CF)	879	865	853	858	865
Bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 022	3 030	2 977	3 049	3 089
Bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 102	2 349	2 343	2 329	2 303
Bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF)	699	750	737	746	756
Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) ³	1 279	139	0	0	0
Bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) ³	217	30	0	0	0
Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ³	0	1 730	2 175	2 295	2 428
Bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	804	883	963	988	1 007
Bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	154	167	211	222	233
Chômeurs indemnisés hors formation ⁴	2 466	2 547	2 731	2 866	2 936

1. L'ASPA est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

2. Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère social (ALS) et allocation de logement à caractère familial (ALF).

3. Le RSA socle remplace le RMI, l'API et une partie de la prime pour l'emploi à compter du 1^{er} juin 2009 en métropole et du 1^{er} janvier 2011 en outre-mer (au 1^{er} janvier 2012 à Mayotte).

4. Effectifs CVS-CJO en fin de mois, en moyenne annuelle et en milliers.

Champ : France.

Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle emploi.

3. Ressources hors transferts des comptes de la protection sociale

en milliards d'euros courants

	2006	2009	2012	2013	2014
Cotisations totales	363,2	392,1	428,1	440,1	451,9
Cotisations effectives ¹	320,4	343,9	374,3	385,6	396,8
Cotisations des employeurs	201,4	215,5	235,3	240,6	246,3
Cotisations des salariés	74,0	77,6	84,0	88,3	91,3
Cotisations des travailleurs indépendants	18,8	21,6	23,6	24,7	25,4
Autres cotisations effectives	26,2	29,2	31,4	31,9	33,8
Cotisations imputées ²	42,8	48,2	53,7	54,6	55,2
Impôts et taxes affectés	129,8	148,1	172,7	178,2	183,1
Contributions publiques³	56,7	67,2	70,9	72,1	74,2
Produits financiers	7,4	7,7	8,1	7,4	7,7
Autres ressources	11,5	12,2	11,3	13,0	11,7
Ensemble des ressources	568,6	627,3	691,1	710,8	728,6

1. La refonte des comptes des mutuelles et des institutions de prévoyance en comptabilité nationale et dans les comptes de la protection sociale a occasionné le reclassement de toutes les cotisations versées à ces organismes en autres cotisations effectives.

2. Elles mesurent la contribution des employeurs publics ou privés au financement du régime d'assurance sociale qu'ils gèrent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme par exemple les retraites des fonctionnaires de l'État).

3. Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; ces contributions sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2010).

4.4 Redistribution monétaire

Pour mesurer l'impact des **prélèvements directs** et des **prestations sociales** sur la répartition des richesses, le revenu des ménages est comparé avant et après **redistribution monétaire**. En 2015, avant redistribution monétaire, le **niveau de vie** moyen des 20 % de personnes les plus aisées est de 54 790 € par an et par **unité de consommation** (UC), soit 8,3 fois supérieur au niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (6 630 € par an et par UC). Après redistribution, ce rapport est de 4,0 : le niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes a augmenté de 69 % et celui des 20 % les plus riches a diminué de 19 %. La réduction des écarts est encore plus grande aux extrémités de la distribution des revenus : les 10 % de personnes les plus pauvres disposent d'un niveau de vie moyen avant redistribution de l'ordre de 3 370 € par an et par UC, contre 71 270 € pour les 10 % les plus aisés, soit 21,1 fois plus. Après redistribution, ce rapport passe à 5,7.

Les prélèvements et prestations ne contribuent pas tous avec la même intensité à la réduction globale des inégalités de niveau de vie. L'efficacité redistributive d'un transfert, c'est-à-dire sa capacité à réduire les inégalités de revenus, est fonction de deux critères : sa **progressivité** et son poids dans le revenu disponible global des ménages.

Du côté des prélèvements, l'impôt sur le revenu, par son système de tranches d'imposition à taux croissants, est le transfert le plus redistributif : en 2015, il participe à hauteur de 30 % à la réduction des inégalités relatives de niveau de vie. En revanche, les contributions sociales (CSG hors composante maladie, CRDS) et les

cotisations famille, très faiblement progressives, réduisent peu les inégalités relatives.

En 2015, les prestations sociales mettent en jeu des masses deux fois moins importantes que les prélèvements mais contribuent pour 66 % à la réduction des inégalités, soit presque deux fois plus que les prélèvements. Elles comprennent d'abord deux types de transferts particulièrement progressifs car dotés d'un barème très ciblé sur les ménages avec de faibles revenus. Les aides au logement, d'une part, qui apportent un soutien financier important aux ménages qui les perçoivent (2 750 € par an en moyenne par ménage allocataire), contribuent pour 19 % à la réduction des inégalités. Les minima sociaux, d'autre part, réservés aux personnes les plus pauvres, sont par nature les prestations sociales les plus ciblées. Représentant 15 % du niveau de vie moyen des 20 % de personnes les plus modestes (et même 26 % de celui des 10 % de personnes les plus modestes), ils contribuent pour 22 % à la réduction globale des inégalités. Enfin, les prestations familiales ont à elles seules la contribution la plus élevée (26 %). Ce pouvoir redistributif est d'abord dû à la part importante que ces prestations représentent dans le revenu global des ménages relativement aux autres prestations. Les ménages avec enfants étant plus nombreux dans le bas de la distribution des niveaux de vie, cela explique une part importante de cette forte contribution à la réduction des inégalités. À cela s'ajoute le fait que depuis 2015 les allocations familiales sont modulées en fonction des ressources du foyer et que d'autres prestations familiales (notamment une partie des prestations d'accueil du jeune enfant – PAJE) sont également sous condition de ressources. ■

Définitions

Le champ de la **redistribution monétaire** regroupe l'ensemble des **prestations sociales** monétaires (prestations familiales, minima sociaux et allocations logement) et des **prélèvements directs** (contributions sociales hors CSG maladie, cotisations famille, impôt sur le revenu, taxe d'habitation) dont l'objectif principal est de réduire les écarts de niveau de vie entre ménages. Les transferts visant le remplacement d'un revenu d'activité tels que les systèmes de retraite et d'assurance chômage sont exclus du champ car l'analyse de leur caractère redistributif ne s'apprécie de manière adéquate que par une approche sur cycle de vie.

Niveau de vie, unité de consommation : voir *fiche 4.1*.

Un prélèvement est **progressif** s'il représente une part croissante du revenu lorsque celui-ci augmente, c'est-à-dire si son montant est plus que proportionnel au revenu initial. Une prestation est progressive si sa part dans le revenu diminue à mesure que le niveau de vie initial s'accroît.

Pour en savoir plus

- « Les réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2015 opèrent une légère redistribution des 30 % les plus aisés vers le reste de la population » in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2016.

1. Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation en 2015

en euros par UC

	Fractiles de niveau de vie avant redistribution ¹							Ensemble
	D1	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	D10	
Niveau de vie avant redistribution (A)	3 370	6 630	15 300	21 270	28 510	54 790	71 270	25 300
Prélèvements	- 140	- 300	- 890	- 1 880	- 3 460	- 10 590	- 15 510	- 3 420
Financement de la protection sociale	- 150	- 300	- 750	- 1 270	- 1 840	- 3 940	- 5 310	- 1 620
Cotisations sociales ²	- 50	- 120	- 330	- 550	- 820	- 1 550	- 1 980	- 670
Contributions sociales	- 100	- 180	- 420	- 720	- 1 030	- 2 390	- 3 330	- 950
Impôt directs	10	0	- 140	- 610	- 1 620	- 6 650	- 10 200	- 1 800
Impôt sur le revenu (y c. PPE et crédits d'impôt)	60	80	90	- 260	- 1 160	- 5 980	- 9 420	- 1 450
Taxe d'habitation	- 50	- 80	- 230	- 350	- 460	- 670	- 780	- 360
Prestations	6 630	4 860	1 360	730	480	250	240	1 540
Prestations familiales	1 970	1 700	810	560	380	190	180	730
Allocations familiales	770	690	380	300	240	160	140	360
Autres prestations familiales ³	1 200	1 000	430	260	130	40	40	370
Aides au logement	2 060	1 490	250	60	30	10	10	370
Minima sociaux⁴ et RSA activité	2 600	1 670	300	110	70	50	50	440
Niveau de vie (B)	9 850	11 190	15 760	20 120	25 530	44 460	55 990	23 410
Taux de redistribution (B - A)/A (en %)	192,3	68,8	3,0	- 5,4	- 10,5	- 18,9	- 21,4	- 7,5

1. Q1 : 20 % des personnes les plus modestes, ..., Q5 : 20 % des personnes les plus aisées ; D1 : 10 % des personnes les plus modestes, ..., D10 : 10 % des personnes les plus aisées.

2. Les cotisations sociales retenues ici sont les cotisations patronales famille.

3. Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, complément de libre choix d'activité de la Paje, complément familial, allocation de base de la Paje et allocation de rentrée scolaire.

4. Revenu de solidarité active, minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les personnes du 3^e quintile de niveau de vie ont acquitté en moyenne 260 euros d'impôt sur le revenu par an et par unité de consommation.

Note : l'actualisation pour 2015 de l'ERFS 2013 faite dans le modèle Ines repose sur des hypothèses d'évolutions tendanciennes de revenus, d'activité et de structure démographique entre 2013 et 2015 et non sur l'évolution réelle constatée sur cette période. Les montants ne sont en aucun cas comparables aux montants proposés dans la fiche 4.7. Ils ne sont pas non plus comparables aux montants des publications antérieures de France, portrait social.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013 (actualisée 2015) ; Drees et Insee, modèle Ines 2015.

2. Contribution des différents transferts à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2015

	Part du transfert dans le niveau de vie (en %)	Progressivité	Contribution à la réduction des inégalités (en %)
	(A)	(B)	(C)
Prélèvements	- 14,6	2,2	34,2
Cotisations et contributions sociales redistributives	- 6,9	0,7	5,4
Cotisations sociales ¹	- 2,9	0,5	1,5
Contributions sociales	- 4,0	0,9	3,9
Impôts directs	- 7,7	3,3	28,8
Impôt sur le revenu (y c. PPE et crédits d'impôt)	- 6,2	3,9	29,5
Taxe d'habitation	- 1,5	- 0,4	- 0,7
Prestations	6,6	9,4	65,8
Prestations familiales	3,1	7,7	25,6
Allocations familiales	1,5	6,6	10,7
Autres prestations familiales ²	1,6	8,8	14,9
Aides au logement	1,6	11,2	18,7
Minima sociaux³ et RSA activité	1,9	10,7	21,5
Niveau de vie	100,0	///	100,0

1. Les cotisations sociales retenues ici sont les cotisations patronales famille.

2. Allocation de soutien familial, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, complément de libre choix d'activité de la Paje, complément familial, allocation de base de la Paje et allocation de rentrée scolaire.

3. Revenu de solidarité active, minimum vieillesse (Aspa), allocation supplémentaire d'invalidité, allocation pour adulte handicapé et son complément.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les prestations représentent en moyenne 6,6 % du niveau de vie et contribuent pour 65,8 % à la réduction des inégalités.

Note : la colonne (A) représente le rapport moyen entre le prélèvement ou la prestation considéré et le niveau de vie. La colonne (B) estime la progressivité du transfert via la différence entre son pseudo-Gini et le Gini du niveau de vie initial (multipliée par 10 par souci de lisibilité). La colonne (C) estime les contributions (en %) de chaque transfert à la réduction des inégalités : (A)×(B) exprimé en pourcentage.

Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2013 (actualisée 2015) ; Drees et Insee, modèle Ines 2015.